Syndicat des **I**ngénieurs, **C**adres, **T**echniciens, **A**gents de **M**aîtrise & **E**mployés 19 septembre 2017

Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsa-total.org

En marche vers un racket sur le RECOSUP ?

Par d'habiles tours de passe-passe, dont certains identifiés par le SICTAME, l'assureur CNP tente de remettre discrètement en cause vos droits, réellement avantageux, sur le principal support financier du RECOSUP, le fonds euro. Malgré les inlassables demandes des organisations syndicales (OS) visant à moderniser le RECOSUP, CNP et Total ont été remarquablement inertes pendant près d'une décennie. Désormais, Total accompagne les souhaits de CNP sans se préoccuper de l'essentiel de vos droits. Notamment en poussant les OS à modifier l'accord existant dans le sens voulu par CNP. Entrer dans la logique de CNP/Total serait irrémédiablement préjudiciable à l'assuré que vous êtes et au rentier que vous serez.

Depuis 2002 existe, pour les salariés du Socle Social Commun, un régime de **REtraite COllective SUPplémentaire** (RECOSUP). **L'employeur déduit 0,5 % de votre salaire, abonde à 200 %, et le tout est versé à l'assureur CNP** ; en vertu de quoi il a des engagements à votre égard. Ainsi, sauf « accidents de la vie », CNP vous versera une rente viagère après votre départ en retraite.

Vos versements sont affectés, selon une moyenne (à votre choix[1]) **entre un fonds euro et une unité de compte** (UC, proche des FCPE d'épargne salariale) **dépendant de votre seul âge**. C'est cinq ans avant votre âge probable de départ en retraite (à votre choix[1]) que tous vos avoirs seront progressivement arbitrés vers le fonds euro.

RECOSUP est obligatoire, et dans une large mesure, automatique. **Les salariés n'en sont (mal) informés que par leur relevé annuel**[2], et beaucoup n'y prêtent guère attention. Ceci fait que **les versements ont principalement lieu sur le fonds euro**. Ainsi, au 31/12/2016, 61 % des 294 M€ des encours RECOSUP sont investis dans le fonds euro, soit 179 M€. En outre, les rentes versées ont été jusqu'à maintenant intégralement indexées sur le rendement du fonds euro.

Dans la durée, **le rendement, net de frais, du fonds euro a été satisfaisant** par rapport aux investissements de même nature, comme en témoigne le tableau qui suit :

Fonds CNP euro	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement annuel net	***4,2%***	***4,7%***	***4,6%***	***4,7%***	***4,7%***	***4,2%***	***4,0%***	***3,9%***	***2,8%***	***3,7%***	***3,8%***	***3,6%***	***3,4%***	***3,0%***

[1] En l'absence de choix, vos versements sont intégralement affectés au fonds euro et votre âge probable de départ en retraite est 62 ans.

[2] Pour plus de détails, voir le tract SICTAME de mars 2014 « RECOSUP, quésaco ? ».

Cependant, **la baisse tendancielle du rendement du fonds euro est inévitable** avec la baisse des taux d'intérêt obligataires ces dernières années. Les rendements 2017 des fonds euro devraient encore fortement baisser. Celui du fonds CNP n'y échappera pas.

Or, selon le contrat de 2002 qui lie TOTAL S.A. et CNP, **chacun de vos versements vers le fonds euro se voit affecter un taux minimum garanti (TMG, défini par arrêté ministériel, net de frais) jusqu'à la conversion en rente de vos droits.**

Près de la moitié des encours du fonds euro RECOSUP bénéficient ainsi d'un TMG entre 2 % et 3 % ! Avec la baisse future du rendement du fonds euro, il s'agit d'un **notable avantage pour vous**, même si vous n'en avez pas encore nécessairement conscience puisque votre relevé individuel annuel RECOSUP n'en dit rien.

Mais **ces TMG ont désormais un coût élevé pour CNP. Elle a amplement les moyens financiers de le supporter.** En outre, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est un actionnaire historique significatif (41 %) de CNP. Mais jusqu'à quand ?[3]

Or, sous les prétextes du rapprochement commercial entre CNP et AG2R La Mondiale[4] (annoncé en octobre 2015 et toujours pas finalisé), d'écran de « fumée commerciale » et de fausses complications savamment entretenues, **CNP tente « en douceur » de se débarrasser de bon nombre de ses obligations contractuelles, dont les TMG passés et futurs**.

Face à cette incroyable tentative, **Total est resté fort discret auprès des représentants du personnel sur la nature de l'opération rêvée par CNP**. C'est seulement à partir de fin juin 2017 que des informations furent annoncées aux organisations syndicales avec des propos caractéristiques d'institutions à bout de souffle : « *il n'y pas d'alternative, pas de choix, c'est la réglementation* » et autres témoignages d'ignorance ou de mauvaise foi.

En séance de début juillet 2017, le SICTAME découvre et met en évidence « le pot aux roses » de l'abrogation des TMG acquis auquel l'employeur répond avec malaise et balbutiements, laissant les représentants du personnel perplexes !

Juste après cette révélation, **le SICTAME et d'autres organisations syndicales demandent alors si**, face à une telle remise en cause des obligations contractuelles de

---

[3] Comme l'écrivait CNP en novembre 2014, l'actionnariat de CDC « *apporte un complément de garantie important à l'ensemble des assurés de CNP. Elle permet de garantir de manière intrinsèque la bonne exécution des engagements financiers souscrits par CNP* ». Outre les manœuvres de CNP décrites dans ce tract, **les récentes rumeurs de démantèlement de la CDC et de la privatisation de CNP** tendent à pondérer ces belles affirmations. Voir à ce sujet le communiqué de presse de l'UNSA du 23/8/2017 et l'article de Médiapart du 27/8/2017.

[4] AG2R La Mondiale est une société de groupe d'assurance mutuelle associant La Mondiale, compagnie d'assurance, et AG2R, institution de prévoyance.

CNP, **Total n'avait pas au moins cherché à résilier le contrat CNP et organiser un appel d'offres**. Certes, si la résiliation du contrat CNP cause également la perte intégrale des TMG, **les assurés bénéficient au moins alors de la redistribution des plus-values latentes du fonds euro**, soit au 31/12/2016, 10 % des encours du fonds euro (soit 18 M€)[5]. Un lot de consolation en quelque sorte.

Et paradoxalement la réponse du **directeur des Assurances du Groupe** fut de dire que « ***ceci ne se faisait pas*** », que « *la pratique de la retraite collective veut que l'on garde l'assureur pour des durées très longues* ». Bref, préserver les bénéfices des assureurs dans le « *nouveau monde* » des taux d'intérêt bas, tout en perpétuant les confortables pratiques commerciales opaques de l' « *ancien monde* » de l'assurance. D'autant que **CNP et Total se sont révélés durablement fort peu visionnaires sur RECOSUP**.

Ainsi, **depuis des années, le SICTAME et d'autres organisations syndicales n'ont cessé de demander vainement une amélioration de <u>l'administration poussiéreuse du RECOSUP</u>** : l'employeur a toujours soutenu l'assureur. Les exemples sont tristement nombreux : gestion inexistante des comptes en déshérence jusqu'à ce qu'en novembre 2014, CNP soit enfin condamnée lourdement à 40 M€ d'amende ; site Internet ringard de CNP présentant des simulations souvent incohérentes de droits à retraite ; modernisation du mode de pilotage des versements et des encours, etc.

Face au tollé créé par la révélation de cette manœuvre de CNP, la direction des Relations sociales a gagné du temps, pour au moins donner l'impression de négocier avec CNP. Fin août 2017, les TMG ne seraient plus perdus que pour un tiers des encours, sans que l'on sache comment chaque assuré serait effectivement frappé par cette mesure.

Et **impossible de savoir quelle serait l'économie pour CNP induite par cette abrogation – totale ou partielle - des TMG, alors que cette évaluation fait partie des obligations de provisionnement de CNP**. Et les économies de CNP sont une bonne estimation de la perte pour les assurés. Comment alors sérieusement négocier ?

---

[5] Il n'est d'ailleurs même pas acquis qu'à l'avenir avec CNP, la valeur en cas de résiliation bénéficie réellement de distribution des plus-values latentes. Uniquement des réponses filandreuses aux questions. Pour information, dans un PERP, déclinaison individuelle d'un RECOSUP, ce sont seulement les moins-values qui sont transférées : lors d'un transfert à un assureur concurrent, vous pouvez perdre jusqu'à 15 % de vos avoirs de fonds euro en plus des frais de transfert. Ah, le « *bon vieux monde de l'assurance* » !

Et pendant ce temps, la direction des Assurances présente longuement aux organisations syndicales l'évolution des UC, thème qui, aujourd'hui, ne constitue en rien la priorité au vu de la remise en cause de l'équilibre financier du fonds euro du RECOSUP. Ecran de fumée, quand tu nous tiens…

Ce projet CNP remet également en cause d'autres de vos droits d'assuré[6]. Le SICTAME sait que ces sujets techniques d'assurance retraite sont maîtrisés par peu de personnes au sein du Groupe. Total s'est même vanté fin 2016 que désormais **CNP AG2R La Mondiale était son unique partenaire retraite**[7]. **C'est effectivement confortable pour Total, mais pas vraiment bénéfique pour nous, assurés.** Il ne faudrait en effet pas que cette relation commerciale unique soit un des lieux du conformisme de la bien-pensance assurantielle, ou celui d'arbitrages biaisés entre les nombreux dispositifs destinés à différentes catégories de salariés ou rentiers.

Pour à peine simplifier l'opération telle que souhaitée par CNP, **après avoir laissé sédimenter poussières et toiles d'araignées dans la cave à vins (*i.e.* l'administration de RECOSUP), CNP veut y briser les bouteilles des meilleurs millésimes (*i.e.* les TMG et d'autres clauses contractuelles) sous prétexte de nettoyage de la cave !**

Pour la réalisation intégrale d'une telle opération, CNP et Total ont besoin que les organisations syndicales en valident une partie.

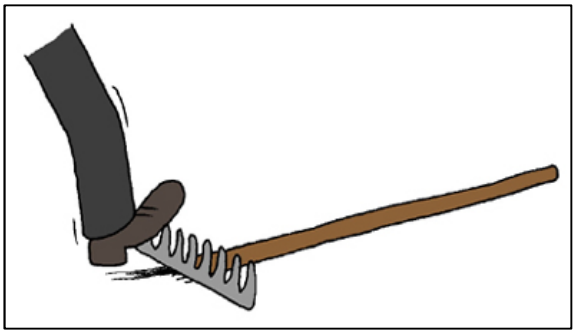

Qu'une organisation syndicale signe cette prétendue négociation contribuerait à aller, de manière irréversible, contre les intérêts des salariés et rentiers.

Ce serait en outre un fort mauvais message sur la capacité à développer une épargne retraite collective fiable et de qualité au niveau de l'entreprise alors qu'approche un débat national sur les retraites.

SICTAME UNSA

Suivez nous sur
http://www.sictame-unsa-total.org/fr
https://twitter.com/sictame
Souscrivez également à notre **bulletin électronique**
en écrivant à : **holding-amont.sictame-unsa-ues@total.com**

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau CSTJF Bureau F16 (05.59.83.64.83)
- Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)

[6] Malgré l'écran de fumée entretenu par CNP et Total, le SICTAME a, à ce jour, identifié ces dangers :

- flou persistant sur le maintien des conditions contractuelles et financières de l'actuelle clause de transfert en cas de résiliation du contrat CNP, protectrice de vos droits en tant qu'assuré ;
- nouveaux types de provisions sur la performance du fonds euro risquant de conduire à leur redistribution sur des supports financiers différents du RECOSUP, au seul gré de l'assureur ;
- adossement sur le fonds euro de RECOSUP d'engagements à l'avenir non dédiés à la retraite, ce qui accroît le risque financier dudit fonds, selon les écrits mêmes de CNP.

[7] Communiqué WAT du 30/11/2016 : http://wat.corp.local/sites/s238/fr-FR/Pages/Actualites/ag2r.aspx. CNP AG2R La Mondiale est désormais l'unique interlocuteur de Total non seulement pour les retraites complémentaires (AGIRC-ARRCO) mais aussi supplémentaires (RECOSUP, retraite des dirigeants) et pour les régimes fermés issus d'Elf (RVEA ex IPREA) ou de Total (GGR).